

Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers de la Loire

L'ADGCPL assurera deux permanences pour le renouvellement des cotisations et la souscription de formules d'assurances, toutes nouvellement négociées, avec la société Terrassur: « *responsabilité civile de garde particulier, responsabilité civile de chasse, assurance pour les chiens, option juridique, accidents corporels* ».

- **Lundi 10 juin 2024 de 15h à 19h** (en commun avec les piégeurs APAL)
FDCL 10 impasse St Exupéry, à Andrézieux (salle des associations)

- **mardi 18 JUIN 2024 de 15h à 19h** (en commun avec les piégeurs)
FDCL 10 impasse St Exupéry, à Andrézieux (salle des associations)

Vous devrez être impérativement muni de :

- **VOTRE CARTE D'ADHÉRENT (carte tricolore).**
- **VOTRE CARTE D'AGRÉMENT en cours de validité (5 ans).**
- **QUESTIONNAIRE DÛMENT REMPLI PAR VOS SOINS ET SIGNE.**
- **2 chèques : a) règlement cotisation 20€ b) règlement assurance**

ATTENTION:

1) Ne peuvent être assurés, que les chiens dont l'âge sera compris entre
9 mois et 10 ans au 1er juillet 2024

2) Si vous souhaitez souscrire à notre nouvelle formule d'assurance,
ne prenez pas l'assurance Groupama, en validant votre permis de chasser.
Votre responsabilité civile « chasse » est obligatoirement incluse dans votre nouvelle formule d'assurance « garde ».
Vous payeriez 2 fois pour la même garantie.

L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DE L'ADGCPL aura lieu:

- **Samedi 29 juin 2024 de 9 h à 12 h**
FDCL 10 impasse St Exupéry, à Andrézieux.

NB: Pas de renouvellement d'adhésion, ni de contrat d'assurance lors de l'AGO.
Nous invitons les gardes particuliers non adhérents à venir nous rencontrer, lors de nos permanences ou (et) de notre assemblée générale.

Ordre du jour:

- rapport moral
- compte-rendu financier
- compte-rendu du congrès de la fédération nationale des gardes-particuliers
- présence d'invités du bureau national, de l'OFB, d'autres associations.
- questions diverses